Règlement du Jeu-concours “Réduction de Conso”

Applicable à partir du 1er novembre 2023

ARTICLE 1 - ORGANISATEUR DU JEU-CONCOURS

Sowee - société par actions simplifiée au capital de 20 037 000 euros, dont le siège social est situé 4, place des Vosges, 92400 Courbevoie, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 808 534 804, qui a une activité de fourniture d’électricité et de gaz naturel en France, organise un jeu-concours, gratuit sans obligation d’achat intitulé le « Jeu-concours Réduction de Conso».

ARTICLE 2 - DURÉE DU JEU-CONCOURS

Le jeu-concours se déroulera du 01/11/2023 00:01 au 30/11/2023 23h59.

Sowee se réserve le droit d’écourter, de proroger, de modifier ou d’annuler le jeu-concours en cas de force majeure ou si des circonstances extérieures à celle-ci l'exigent sans qu'aucun dédommagement ne puisse être réclamé ou que sa responsabilité ne puisse être engagée.

ARTICLE 3 - CONDITIONS DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS ET AU TIRAGE AU SORT

Le jeu-concours est ouvert aux personnes majeures (18 ans ou plus) résidant en France, à l’exclusion des membres du personnel de Sowee et des membres des entreprises participant directement ou indirectement à la réalisation du jeu-concours, des conjoints et des membres de leur famille.

Le jeu-concours est ouvert à tout client Sowee ayant un contrat d’énergie Sowee d’électricité et/ou de gaz actif à la date de début du jeu-concours et répondant aux conditions d’éligibilité suivantes :

- Avoir téléchargé l’application mobile Sowee sur son téléphone
- Pour un client ayant un contrat d’électricité actif, disposer d’un compteur Linky communicant pour le site concerné.
- Pour un client ayant un contrat gaz actif, disposer d’un compteur Gazpar communicant pour le site concerné

Le client doit avoir donné son consentement à Sowee pour la récupération des données d’historique de consommation au pas jour auprès des gestionnaires de réseau de distribution Enedis et GRDF pour pouvoir accéder au jeu-concours. Il doit également avoir rempli son Profil de consommation pour avoir accès à son Suivi conso.

La participation au jeu-concours est limitée à une inscription et une participation par contrat d’énergie actif et par site appartenant au client Sowee.

Pour participer au tirage au sort, en plus de respecter les conditions évoquées ci-dessus, le client devra s’inscrire entre le 1er Novembre 2023 00:01 et le 30 Novembre 2023 23h59 et être toujours client Sowee au moment du tirage au sort.

La participation se doit d’être loyale et de bonne foi, excluant toute mise en œuvre de stratagème quel qu’il soit dans le but d’augmenter ses chances de gagner.

Toute participation au jeu-concours par une personne ne remplissant pas les conditions requises sera considérée comme nulle

ARTICLE 4 - MODALITES DE PARTICIPATION AU JEU-CONCOURS REDUCTION DE CONSO

L'adhésion se fait depuis l'application mobile Sowee préalablement téléchargée par le client sur son téléphone, dans l'onglet Suivi Conso, bloc "Challenge Conso"

Le client devra cliquer sur le bouton "Je participe au challenge" entre le 1er Novembre 2023 00:01 et le 30 Novembre 2023 23:59.

En démarrant le Challenge, le client participe automatiquement au Jeu-concours Réduction de conso.

La participation ne sera prise en compte qu'une fois les différentes conditions ci-dessus remplies.

Tout défaut de renseignement ou tout renseignement erroné du participant entraînera la nullité de sa participation au challenge

ARTICLE 5 : DOTATION

Un lot à gagner : 2 places pour les Jeux Olympiques de Paris 2024, pour assister à une épreuve sportive (déterminée par la Société Organisatrice) durant la journée du 27 juillet 2024 à Paris.

Le lot est nominatif et ne peut donc être cédé à une autre personne. Il ne peut non plus faire l'objet d'une contrepartie financière, d'échange, de reprise ou de remplacement, pour quelques raisons que ce soit.

Si les circonstances l'exigent, la Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot indiqué ci-dessus, en tout ou partie, par tout autre lot identique ou similaire d'une valeur égale ou supérieure ; dans ce cas le gagnant ne pourra prétendre à aucune contrepartie de quelque nature que ce soit autre que les lots nouvellement déterminés.

ARTICLE 6 - SELECTION DU GAGNANT ET ATTRIBUTION DU LOT

Le gagnant sera désigné par tirage au sort le lundi 4 décembre 2023.

Il sera informé de son gain par courrier électronique le 5 décembre 2023. Ce même courrier électronique lui demandera les prénoms et noms complets associées aux 2 places gagnées. Le gagnant devra impérativement répondre sous 15 jours calendaires afin de recevoir son lot.

Le gagnant qui ne se manifeste pas dans les 15 jours calendaires suite à l'envoi de l'e-mail sera considéré comme ayant renoncé à son lot et un autre gagnant sera tiré au sort.

Sowee ne pourra être tenue responsable si l'adresse e-mail du gagnant n'est pas valide, ne fonctionne pas, si la boite de réception dudit gagnant est pleine et empêche la réception de l'e-mail les informant qu'il a gagné le lot présent dans le règlement. Il conviendra à chaque participant de vérifier la véracité des informations saisies dans son compte (et notamment adresse postale, adresse e-mail et numéro de téléphone) avant toute participation.

Le lot pour les Jeux Olympiques s de Paris 2024 sera remis aux gagnants à une date communiquée ultérieurement par Sowee et au plus tard quelques jours avant les Jeux de Paris 2024.

La responsabilité de Sowee ne saurait être engagée en cas de retard de délivrance du lot.

Aucun message ne sera adressé aux perdants.

ARTICLE 7 - ACCEPTATION DU JEU-CONCOURS

La participation au jeu-concours implique l'acceptation pleine et entière du règlement et de son application loyale et de bonne foi par les participants.

Toute difficulté quant à l'application du règlement fera l'objet d'une interprétation souveraine de la Société Organisatrice.

Il est également disponible sur le site internet :

https://www.sowee.fr/s3fs-public/20221028_%20Challenge_conso_CGU.pdf

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier le présent règlement.

ARTICLE 8 - AUTORISATION D'EXPLOITATION DE L'IMAGE DU GAGNANT ET GARANTIE

Dans le cadre du jeu-concours, le gagnant autorise gracieusement Sowee et tout tiers autorisé par elle à i) le filmer et/ou le photographier et ii) utiliser et/ou exploiter directement et/ou indirectement leurs noms, prénoms et images incluant leur apparence et leur voix (ci-après l'« Image ») sur quelque support et par quelque procédé connu et/ou inconnu à ce jour, notamment le site internet et les pages Facebook et Twitter].

Le gagnant reconnait accepter librement et en connaissance de cause la mise en ligne, la reproduction et la représentation de son Image sur les sites internet et réseaux sociaux précités dont la diffusion est par nature mondiale.

Cette autorisation est donnée à titre gratuit, sans limitation du nombre de reproductions et/ou diffusions de l'Image des gagnants, pendant toute la durée du jeu-concours et pendant une durée de 3 (trois) ans après la cessation du jeu-concours.

Chaque gagnant garantit la Société Organisatrice ne pas être lié par un contrat relatif à l'utilisation et/ou l'exploitation de son Image. En conséquence, il garantit la Société Organisatrice contre tout recours et/ou action que pourraient former les personnes physiques ou morales qui estimeraient avoir des droits quelconques à faire valoir sur l'utilisation et/ou l'exploitation de son Image et qui seraient susceptibles de s'opposer à sa reproduction et/ou diffusion.

ARTICLE 9 – DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Sowee est responsable du traitement des données à caractère personnel collectées auprès des Clients dans le cadre de leur participation au jeu-concours. Les données à caractère personnel traitées dans le cadre du jeu-concours sont les suivantes :

- Les données d'identification et d'adresse (nom, prénom, numéro de téléphone, adresse email) ;
- Les données relatives à l'utilisation des emails et des sms (ouverture, clic, etc.) sous réserve du consentement client ;
- Les données relatives à la consommation du client : consommation annuelle prévisionnelle mensualisée issue de l'historique de consommation du client, index quotidiens.

Les données d'identifications et l'utilisation des emails et sms seront traitées par Sowee dans le cadre du jeu-concours pour les finalités suivantes à l'exclusion de toute autre utilisation :

- L'animation et la personnalisation des communications autour du Challenge
- Le reporting pour le suivi de la participation au Challenge
- La gestion des demandes de droit d'accès, de rectification et d'opposition au traitement des données personnelles des personnes concernées

Ces données sont conservées dans le cadre du contrat d'énergie signé par le client jusqu'à 5 ans après la résiliation dudit contrat par le client.

Les données de consommation seront traitées par Sowee dans le cadre du Challenge pour les finalités suivantes à l'exclusion de toute autre utilisation :

L'historique de consommation mensuel et la consommation annuelle prévisionnelle mensualisée issue de l'historique de consommation du client, récupéré après obtention de son consentement, est utilisée pour afficher la « conso à ne pas dépasser » ainsi que pour calculer les économies réalisées par le client à la fin de l'hiver et son bonus

Les index quotidiens récupérés auprès d'Enedis pour l'électricité et de GRDF pour le gaz, après obtention du consentement du client, sont utilisés pour afficher le suivi de la consommation réelle en cours de mois ainsi que pour calculer les économies réalisées et le bonus pendant le challenge

Ces données sont destinées exclusivement à Sowee et ses sous-traitants nécessaires pour la réalisation du Challenge.

Les données de consommation sont conservées 2 ans à partir de l'inscription au challenge.

En conformité avec le règlement n°2016/670, dit Règlement général sur la protection des données (RGPD) et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés le client dispose d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et de suppression portant sur les données le concernant. Il dispose également d'un droit à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de ses données.

Le client peut exercer les droits susvisés auprès du Service Client de Sowee dont les coordonnées sont précisées à l'Article 17, par courrier, par email ou depuis le site internet sowee.fr. Ces droits peuvent également être exercés auprès du Délégué à la protection des données de Sowee à l'adresse suivante : 4 place des Vosges, 92400 COURBEVOIE, ou par courrier électronique à l'adresse « gdpr@sowee.fr ». Enfin, l'Utilisateur dispose de la possibilité d'introduire un recours auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés.

ARTICLE 10 – RESPONSABILITE

Sowee ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'événements présentant le caractère de force majeure ou de fortuit indépendant de sa volonté privant partiellement ou totalement les clients de la possibilité de participer au Challenge.

Sowee ne pourra être tenue responsable de toute défaillance technique et matérielle ayant empêché ou limité la possibilité de participer au Challenge.

Sowee ne pourra être tenue responsable de la non récupération des données auprès d'Enedis et de GRDF.

En cas de difficulté rencontrée pendant le Challenge, le client peut, dans un premier temps, se rendre sur la FAQ du site de Sowee à l'adresse sowee.fr afin de chercher une réponse adaptée à son problème. Le client peut également formuler sa question auprès de Sowee en remplissant le formulaire de contact sur le site de Sowee dans la rubrique « Boesoin d'aide » ou prendre contact via les informations de contact détaillés à l'article 7.

ARTICLE 11 – CORRESPONDANCE

L'Utilisateur peut contacter le Service Client de Sowee depuis le site internet sowee.fr, par email adressé à serviceclient@sowee.fr ou par téléphone au 0 806 800 444 Service gratuit + prix appel

Les horaires d'ouverture du Service Client sont précisés sur le site sowee.fr.

Il peut également envoyer un courrier à l'adresse suivante : Sowee Service Client – CS70001 – 62880 Vendin le Vieil Cedex.

ARTICLE 12 – LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis au droit français.

Sowee est seule compétente pour l'interprétation, la mise en œuvre ou l'exécution du présent règlement.

Les clients et Sowee s'engagent à tenter de résoudre à l'amiable tout litige qui surviendrait à l'occasion de ce règlement. En cas d'impossibilité d'arriver à un arrangement, les Parties pourront saisir les juridictions françaises compétentes.